



Travaux de maçonnerie sans devis préalable de signé

Par **emma1509**, le **14/02/2010** à **16:07**

Bonjour,
Nous avons réalisé il y a deux ans des travaux d'agrandissement de notre maison.
Nous avons pris contact avec une sct qui se chargeait de la structure et qui nous a mis en relation avec un maçon pour une partie de la maçonnerie. Le reste des travaux étant réalisé par nos soins.
Un premier devis de maçonnerie avait été établie comprenant les travaux que devait réaliser cette société en accord (oral) avec la sct de véranda.
Lors de la venue des employés de la sct de véranda, ils m'ont indiqués qu'un mur manqué pour commencer les travaux. Il y avait eu une incompréhension avec le commercial de la sct de veranda. Il avait alors été décidé qu'il devait prendre en charge ce problème (le commercial étant un membre de la famille d'un de nos amis).
Le lendemain en notre absence les travaux avaient fait.
Aucun devis n'avait été signé par nos soins, juste une facture déposée.
Le commercial devait s'en chargeait
Aucun courrier ne nous a été adressé. Nous avons eu un appel téléphonique de la sct de maçonnerie ou nous leur avons indiqué de voir avec le sct de véranda avec qui il travaille.
Puis février 2010 nous recevons un courrier recommandé d'un juriste de la Fédération des batiments nous mettant en demeure de payé la facture de janvier 2008.
Que devons nous faire, nous n'avons jamais rien signé mais il est vrai les travaux ont été réalisés mais devait être pris en charge par la sct de véranda.
Merci de votre réponse

Par **Berni F**, le **14/02/2010** à **17:28**

Bonjour,
une société ne peut pas vous facturer un service que vous n'avez pas commandé.
<http://snipurl.com/ud02o> [www_legifrance_gouv_fr]
si vous ne leur avez rien demandé, ça n'est pas votre problème, vous pouvez donc à votre guise : leur répondre ou

tout simplement ignorer leurs mises en demeure. rnrnrnla suite sera alors :rnrn - soit la société de maçonnerie vous poursuivra en justice (et perdra si ils ne peuvent pas démontrer que vous avez commandé ce service ce qui rends cette perspective peu probable)rnrn - soit ils se retourneront contre celui qui a passé la commande (si quelqu'un a passé une commande par écrit auquel cas, il serait étrange qu'elle vous demande à vous de payer...)rnrn - soit ils laisseront tomber